

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité :

QU'À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre, tenue à l'Hôtel de Ville, le 2 décembre 2024, le projet de règlement suivant fut présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil :

***Règlement 24-424 modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de réviser les montants***

QUE ce projet de règlement sera adopté par le conseil municipal de Saint-Alexandre lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 13 janvier 2025 à 19h30 à l'Hôtel de ville.

Le projet de règlement 24-424, une fois adopté, aura pour effet de remplacer certaines dispositions du règlement 21-375. Le règlement prévoit de modifier les montants de la rémunération annuelle du maire et des conseillers municipaux. Pour l'année 2025, le règlement amènera une augmentation de la rémunération pour l'ensemble des membres du conseil de 25 911.63\$ comparativement à celle initialement prévue par le règlement.

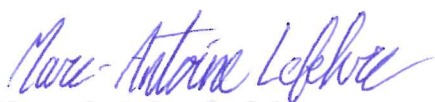
La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

Maire(esse)	Rémunération de 2025 selon la réglementation actuelle	Rémunération de 2025 selon la réglementation proposée
Rémunération de base	18 315.30 \$	24 000 \$
Allocation de dépenses	9 157.65 \$	12 000 \$
Total	27 472.95 \$	36 000 \$
Conseiller(ère)	Rémunération de 2025 selon la réglementation actuelle	Rémunération de 2025 selon la réglementation proposée
Rémunération de base	6 068.38 \$	8 000 \$
Allocation de dépenses	3 034.19 \$	4 000 \$
Total	9 102.57 \$	12 000 \$

Ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre, durant les heures régulières du bureau ou en faire la demande par courriel au greffier-trésorier au courriel [dg@saint-alexandre.ca](mailto:dg@saint-alexandre.ca) .

Toute question en lien avec le projet de règlement peut également être adressée au greffier-trésorier au courriel [dg@saint-alexandre.ca](mailto:dg@saint-alexandre.ca) .

Donné à Saint-Alexandre, ce 4 décembre 2024.



**Marc-Antoine Lefebvre**

Directeur général  
et greffier-trésorier